



## Pilote 2022 de l'enquête Logement en métropole

---

*Service producteur* : Département des ressources et des conditions de vie des ménages, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance ; Service de la donnée et des études statistiques (Sdes), ministère de la Transition écologique

**Opportunité** : avis favorable émis le 2 décembre 2020 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 16 novembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	NON
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2022
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle

### **Descriptif de l'opération**

L'enquête vise à décrire précisément les conditions de logement des ménages, permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, évaluer les dépenses en logement des ménages, ainsi que d'apporter un éclairage sur les situations de mal-logement.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances) ;
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres ;
- les modalités juridiques d'occupation du logement ;

- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages ;
- les dépenses et les aides dont bénéficient les occupants ;
- les ressources perçues par les membres du ménage ;
- le patrimoine en logements des ménages ;
- la mobilité résidentielle des ménages ;
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Cette enquête a vocation à se situer dans la lignée des enquêtes nationales Logement, enquêtes de grande ampleur réalisées depuis 1955. Elle répond aux besoins d'information de la comptabilité nationale, de la communauté académique et des nombreux acteurs du secteur du logement : administrations publiques, agences et acteurs privés. Elle alimente le débat public sur les questions du logement. La particularité de l'enquête Logement est d'articuler la description détaillée des conditions de logement avec celle des ménages qui les occupent et de constituer à périodicité régulière un tableau complet et cohérent des situations de logement.

L'échantillon portera sur une cible de 23 000 ménages répondants en métropole, ce qui constitue un échantillon plus petit que celui des enquêtes précédentes. Dans les DOM, la taille de l'échantillon reste encore à définir, mais elle sera fixée de manière à permettre des analyses au niveau de chaque DOM. Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidences principales, l'unité statistique sondée est le logement, l'unité statistique interrogée est l'un des occupants principaux du logement.

Le protocole de l'enquête est désormais en multimode séquentiel. Le principe est de recueillir un maximum de réponses par Internet, puis de relancer les non-répondants et les orienter vers les modes alternatifs : d'abord téléphone puis, uniquement lors de la première séquence de l'enquête, face-à-face.

Le ménage résidant dans un logement faisant partie de l'échantillon sera informé par une lettre-avis. La durée d'enquête prévue est de 20 à 30 minutes en moyenne pour chacune des 3 séquences. Ces éléments seront évalués au cours des tests qui se dérouleront dans le cadre de la préparation de l'enquête.

Le comité de pilotage est chargé de superviser les travaux de l'équipe projet en suivant les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Le comité de suivi instruit les questions techniques et prépare les éléments de décision pour le comité de pilotage. Le comité des utilisateurs de l'enquête Logement s'est réuni dès le début 2021 pour travailler sur le questionnaire.

Les premiers résultats de l'enquête seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2025.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité du label accorde un avis d'examen favorable au Pilote 2022 de l'Enquête logement (sans label, conformément à la demande du service). Cet avis atteste du caractère d'intérêt général d'une enquête « pilote » de grande envergure, qui sera menée dans des conditions de réalisation proches de la future enquête Logement, et qui nécessite donc l'obligation. Son but est de préparer la mise en place de celle-ci, dans tous ses aspects d'ingénierie méthodologique, de collecte multimodale et de production de l'aval. Le Comité constate que le dossier présenté ne porte pas sur tous les dispositifs constitutifs de la future enquête en vraie grandeur : collecte dans les DOM, face-à-face. Les tests ou pilotes sur ces aspects ne sont donc pas couverts par le présent avis.

- Le Comité a pris note de la dépendance du Pilote à certains processus en cours de développement et demande au service de veiller à tester l'ensemble des fonctionnalités du protocole avant le lancement du terrain.

## **Méthodologie**

- Le Comité du label a pris note de l'importance des travaux méthodologiques qui devront être réalisés à partir du Pilote, notamment pour identifier et traiter les effets multiples (à la fois de questionnaire, de mode de collecte, de sélection) par un ou des systèmes de pondération. D'une manière générale, le Comité encourage le service à poursuivre sa collaboration étroite avec le Département des méthodes statistiques de l'Insee afin d'assurer tous les travaux adéquats et d'en assurer une communication large dès lors qu'ils sont d'intérêt commun, sous la forme de supports écrits ou lors de colloques.
- Le prochain passage du service devant le Comité du label (examen de la future enquête Logement) sera l'occasion pour le service de présenter un bilan des enseignements du Pilote et des travaux menés en conséquence.
- Outre ce bilan, le Comité demande au service de documenter le risque de biais potentiel résultant de la seule interrogation des logements reconnus comme résidences principales dans la base de sondage, donc au sens fiscal. De ce fait, les logements vacants ou les résidences secondaires ayant changé de statut au moment de la collecte sont exclus alors qu'ils représentent 14 % du champ et présentent potentiellement des caractéristiques spécifiques.
- Le Comité demande au service d'étudier les modifications du questionnaire mentionnées en séance et dont la liste a été fournie au service à l'issue de la commission.
- Pour la réalisation de l'enquête en vraie grandeur, le Comité invite le service à étendre la concertation aux syndicats généralistes et aux associations de consommateurs, de propriétaires et/ou de locataires.

## **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été énoncées en séance et transmises au service, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable pour le Pilote 2022 de l'enquête Logement en métropole et, par délégation du Président du Cnis propose l'attribution du caractère obligatoire pour la réponse à l'enquête. Il propose d'inscrire le Pilote 2022 de l'enquête Logement en métropole au programme des enquêtes de la statistique publique, avec visa ministériel.**

**Cet avis est valide pour 2022.**

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH